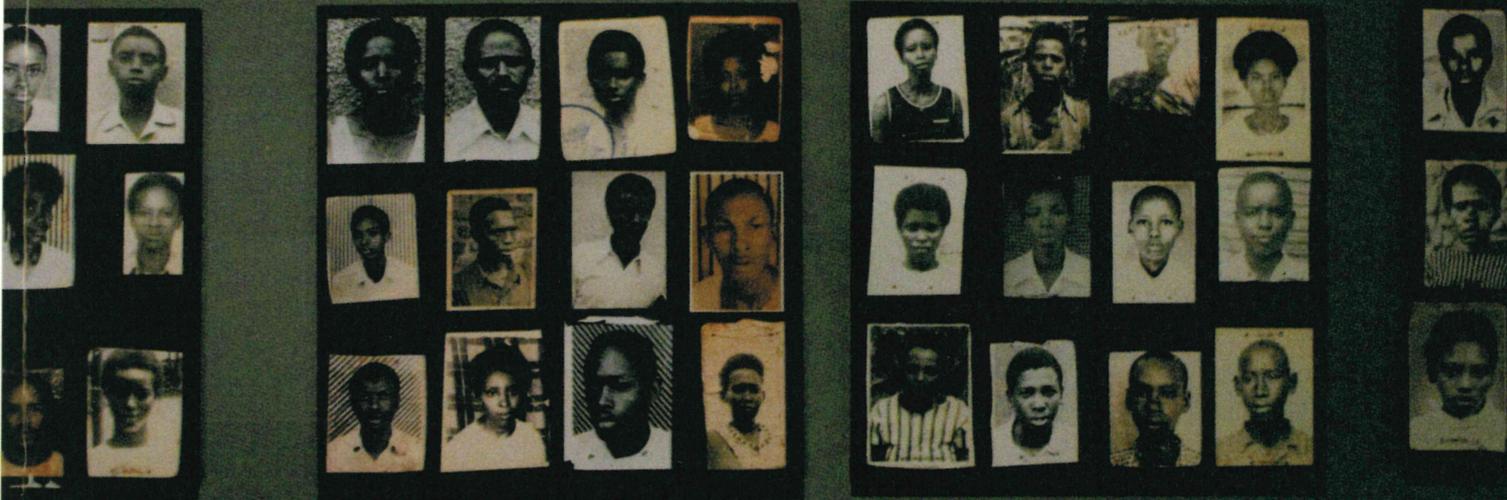


# documentation photographique

## LES GÉNOCIDES

VINCENT DUCLERT



## L'AUTEUR



© Jean-Eckian

### VINCENT DUCLERT

Historien, professeur à Sciences Po Paris, directeur du Centre Raymond Aron (EHESS-CNRS). Éditeur du *Rapport de la Mission Génocides* (2018).

À plusieurs reprises au xx<sup>e</sup> siècle, des politiques d'État délibérées, ciblant des minorités racialisées et désignées comme ennemi absolu, ont planifié leur extermination méthodique, systématique et infiniment destructrice. Catastrophes longtemps tenues pour innommables et intraduisibles, les génocides font aujourd'hui l'objet de nombreux travaux de recherche et d'importants investissements pédagogiques. Restituant l'histoire des bourreaux qui ont conçu les projets génocidaires et les ont mis en œuvre, mais aussi celles des victimes, des rares témoins et des sauveteurs, ce numéro veut contribuer à mieux penser et enseigner les génocides.

### LES GÉNOCIDES DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE

Le génocide des Herero et des Nama (I)  
Le génocide des Herero et des Nama (II)  
Le génocide des Arméniens (I)  
Le génocide des Arméniens (II)  
La Shoah (I)  
La Shoah (II)  
Le génocide des Tutsi (I)  
Le génocide des Tutsi (II)

### MÉCANISMES

L'assignation des groupes, l'obsession des bourreaux  
Des guerres d'extermination  
La faillite des puissances internationales  
Affronter un traumatisme sans fin

### HÉRITAGES

Une acculturation à la violence extrême  
Pogroms et grands massacres d'Arméniens  
Les crimes des régimes fascistes  
De l'Holodomor au génocide de Srebrenica  
De la Grande Famine en Chine aux Khmers rouges

### SAVOIRS ET ENGAGEMENTS

Vivre, mourir, résister  
Se souvenir, exprimer, transmettre  
Le courage des témoins, l'action des justes  
Intellectuels, chercheurs et artistes face aux génocides  
Le combat contre le négationnisme  
Le retour de la mémoire, l'honneur des sociétés

### NUMÉROS À PARAÎTRE

N° 8128 – CULTURE, MÉDIAS, POUVOIRS AUX ÉTATS-UNIS ET EN EUROPE OCCIDENTALE, 1945-1991

N° 8129 – MIGRANTS ET RÉFUGIÉS

9,90 €



www.documentationphotographique.fr

## CNRS EDITIONS

Impression : Dila  
Dépôt légal 1<sup>er</sup> trim. 2019  
ISSN : 0419-5361

# LES GÉNOCIDES DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE

## Le génocide des Tutsi (I)

Cinquante ans après la découverte de la Shoah en Europe et la proclamation par le monde du mot d'ordre "plus jamais ça" survient en Afrique un génocide d'importance comparable, commis en trois mois (7 avril-17 juillet 1994) contre la minorité tutsi du Rwanda. Les extrémistes de l'ethnie majoritaire hutu procèdent à cette extermination dans l'indifférence puis l'impuissance de la communauté internationale, et ne sont stoppés que par l'offensive du Front patriotique rwandais (FPR) et la prise de la capitale, Kigali (4 juillet).

La transformation des Tutsi en groupe ennemi destiné à disparaître dans d'atroces souffrances résulte d'un long processus de racialisation de la société rwandaise dès l'époque coloniale puis de manière renforcée après l'indépendance du pays intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 1962.

Considérés comme des supplétifs de la colonisation, les Tutsi sont les principales cibles de l'appel à la révolution raciale qui accompagne la revendication d'indépendance. Le manifeste des Bahutu, rédigé par des intellectuels hutu et publié le 24 mars 1957, témoigne de cette racialisation de la société fondée sur l'obsession tutsi (ou "hamite"). Une première guerre civile embrase la colonie en novembre 1959 : la majorité hutu s'empare du pouvoir avec le soutien de l'Église catholique et du colonisateur belge et exerce de telles violences contre les Tutsi qu'elles peuvent être qualifiées de génocidaires. 300 000 Tutsi fuient en Ouganda (sous influence britannique) où s'organise une opposition politique, amorcée du futur FPR de Paul Kagamé.

L'indépendance du Rwanda accroît la persécution des Tutsi, menacés par l'évolution dictatorial du régime (en 1973, un

coup d'État porte au pouvoir le président hutu Habyarimana avec le soutien de la France) et par le développement d'une idéologie raciste d'apparence révolutionnaire portée par le mouvement Hutu Power. Les massacres de Tutsi se répètent (Kibirira en octobre 1990, Bugesera en mars 1992, Kibuye en août 1992, Gisenyi en janvier 1993).

L'instauration du multipartisme sous la pression internationale (juin 1991) puis la formation d'un gouvernement de coalition (avril 1992) et l'ouverture de négociations avec le FPR à Arusha en Tanzanie (juillet 1992) se heurtent à la surenchère extrémiste : le bimensuel *Kangura* encourage à vaincre définitivement les "cancrelats" tutsi ; un pseudo "Plan de domination tutsi de la région des Grands Lacs" est révélé, faisant écho aux "Protocoles des Sages de Sion", faux antisémite russe de 1901 destiné à légitimer les persécutions à l'encontre des juifs.

L'État-major des Forces armées rwandaises (FAR) étend son plan d'"identification de l'ennemi" (décrété en septembre 1992) aux Tutsi de l'intérieur tout autant qu'à ceux du FPR et aux Hutu modérés (ibyitsos) et l'article au plan d'auto-défense civile qui permet l'armement de milices dont les *Interahamwe*. Sur le plan extérieur, la France renforce son aide militaire au Rwanda et participe directement aux combats qui opposent les FAR au FPR.

Un nouveau parti politique extrémiste, le CDR (Coalition pour la défense de la République) est constitué, en lien étroit avec la Radio-Télévision des Mille Collines (RTM). Créé en juillet 1993 par des proches du président Habyarimana, ce média d'emblée très populaire met en œuvre les techniques de la propagande moderne avec pour objectif le condition-

nement à l'extermination de populations préalablement déshumanisées. Les propagandistes du CDR y appellent au meurtre de masse des "cafards" (*inyenzi*) et inventent "la propagande en miroir" qui consiste à accuser les Tutsi des crimes qu'on veut commettre afin de les justifier a posteriori.

Les accords d'Arusha d'août 1993, prévoyant un partage du pouvoir avec l'opposition modérée et le FPR sont aussitôt rejetés par les extrémistes hutu qui se préparent à la destruction des Tutsi jugés responsables de l'"humiliation rwandaise" : les FAR, la gendarmerie et tous les services de l'État sont mobilisés, des listes de Tutsi devant être massacrés prioritairement sont établies, les milices sont armées avec des lots de machettes importées de Chine, de massues et de gourdins cloutés réalisés localement.

Le 6 avril 1994 au soir, de retour de Tanzanie où il s'était rendu pour superviser l'application des accords d'Arusha, le président Habyarimana est tué dans la destruction de son avion par un missile lancé par les forces rwandaises. Avant même le crash, survu à 20h30, des barages de la Garde présidentielle s'érigent dans la capitale. Un gouvernement intérimaire extrémiste hutu contrôlé par un comité militaire s'empare du pouvoir. Les frontières sont fermées. Des massacres débutent dès le soir dans la région nord-ouest. Le mot d'ordre est celui du "travail" (*akazi*) à réaliser contre les "cafards". Des fratries entières sont massacrées. Le déclenchement du génocide des Tutsi du Rwanda s'accélère avec l'assassinat de la Première ministre modérée Agathe Uwilingiyimana et le lynchage des Casques bleus belges affectés à sa protection (dans le cadre des accords d'Arusha), ainsi que des rares administrateurs ou préfets tutsi.

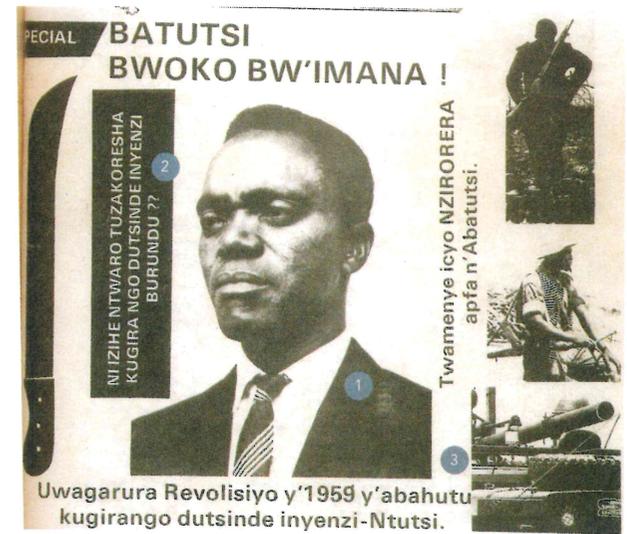
### Couverture de la revue *Kangura*

1. Portrait du hutu Grégoire Kayibanda, premier président du Rwanda indépendant.
2. "Quelles armes allons-nous utiliser pour vaincre les cafards pour de bon ?"
3. "Et si on recommençait la révolution de 1959 pour battre ces cafards de Tutsi ?"

Traduction du kinyarwanda reprise de Florent Piton, *Le génocide des Tutsi du Rwanda*, Paris, La Découverte, 2018.

Couverture de la revue *Kangura* (*L'Éveil*), liée à la Sécurité nationale et affirmant le primat de l'ethnie sur la nation et la suprématie du "peuple majoritaire" hutu (*Hutu Power*) sur les Tutsi, n°26, novembre 1991

© Genocide Archive of Rwanda



### La racialisation imposée à la société rwandaise au XX<sup>e</sup> siècle

Depuis deux millénaires cohabitent dans la région des Grands Lacs trois groupes de peuplement se distinguant par leurs identités sociales, les Hutu de tradition agricole, les Tutsi davantage éleveurs et les Twa à la fois chasseurs et potiers. Ces activités se révélaient plus complémentaires que concurrentes, expliquant les mixités familiales dans une société définie par une langue unique, une culture partagée et un territoire homogène. Il n'existait donc pas d'ethnies au Rwanda, encore moins de races comme s'efforceraient pourtant de le démontrer les colonisateurs allemands arrivés dans le sillage de la Conférence de Berlin (1885) puis belges à l'issue de la Première Guerre mondiale (en 1925, le protectorat du Ruanda-Urundi est rattaché au Congo belge).

La colonisation débouche sur une racialisation des peuplements, au moyen de pseudo-savoirs scientifiques qui prétendent combiner traits physiques et aptitudes mentales dans des types raciaux. Progressivement se construit une séparation artificielle entre Tutsi hamites et des Hutu bantous. La puissance belge se sert des premiers pour administrer la colonie tandis qu'elle marginalise les seconds. Ces derniers accliment la thèse de l'origine "étrangère" des Tutsi, assimilés à des "blancs brûlés au soleil", des "Européens noirs" voire des "juifs d'Afrique", et volontiers animalisés ("serpents", "cafards"). Cette racialisation voulue et recherchée par les colonisateurs, poursuivie et systématisée par le régime rwandais indépendant, est au fondement du génocide des Tutsi de 1994.

### Le manifeste des Bahutu

Les gens ne sont d'ailleurs pas sans s'être rendu compte de l'appui de l'administration indirecte au monopole mututsi. Aussi, pour mieux surveiller ce monopole de race, nous nous opposons énergiquement, du moins pour le moment, à la suppression dans les pièces d'identité officielles ou privées des mentions "muhutu", "mututsi", "mutwa". Leur suppression risque de favoriser encore davantage la sélection en la volant et en empêchant la loi statistique de pouvoir établir la vérité des faits. Personne n'a dit d'ailleurs que c'est le nom qui ennuie le Muhutu ; ce sont les privilèges d'un monopole favorisé, lequel risque de réduire la majorité de la population dans une infériorité systématique et une sous-existence imméritée.

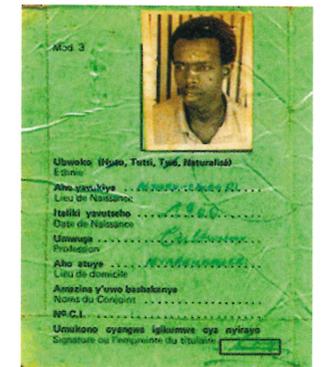
Le manifeste des Bahutu, "Note sur l'aspect social du problème racial indigène au Rwanda", 24 mars 1957

### Un discours annonciateur du génocide

Vous savez ce que c'est, chers parents, "ne pas se laisser envahir", oui, vous le savez. Vous savez qu'il y a eu des *inyenzi* qui ont profité de l'occasion pour envoyer leurs enfants au front, pour aller secourir les *inkotanyi* ! (...) Pourquoi n'arrête-t-on pas ces parents qui ont envoyé leurs enfants et pourquoi ne les exterminait-on pas ? Pourquoi n'arrête-t-on pas ceux qui les amènent et pourquoi ne les exterminent-ils pas tous ? Attendons-nous que ce soit eux réellement eux qui viennent nous exterminer ? (...) Dernièrement, j'ai dit à quelqu'un qui venait de se vanter devant moi d'appartenir au PL. Je lui ai dit : "L'erreur que nous avons commise en 1959 est que, j'étais encore un enfant, nous

### Une carte d'identité rwandaise indiquant l'ethnie

Carte d'identité portant les mentions Hutu Tutsi et Twa. Ici le détenteur de la carte est Tutsi. © Kigali Memorial Center, Rwanda



vous avons laissé sortir". Je lui ai demandé s'il n'a pas entendu raconter l'histoire des Falashas qui sont retournés chez eux en Israël en provenance de l'Éthiopie ? Il m'a répondu qu'il n'en savait rien ! Je lui ai dit : "Ne sais-tu pas donc ni écouter ni lire ? Moi, je te fais savoir que chez toi c'est en Éthiopie, que nous vous ferons passer par la Nyabarongo<sup>2</sup> pour que vous parveniez vite là-bas".

Discours de Léon Mugesera, un responsable local du MRND-D (parti fondé par J. Habyarimana), 22 novembre 1992, cité dans Nicolas Agostini, *La pensée politique des génocidaires hutu*, Paris, L'Harmattan, 2006.

1. "Bagarreur" en kinyarwanda, nom donné aux soldats du FPR.  
2. Rivière du Rwanda constituée de plusieurs cours d'eau dont certains forment les sources du Nil.

# LES GÉNOCIDES DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE

## Le génocide des Tutsi (II)

Avisé de longue date des risques d'un génocide perpétré à l'encontre des Tutsi du Rwanda, la communauté internationale, et en particulier les anciennes puissances coloniales belge et française, décide, dès le 7 avril 1994, de rapatrier tous les ressortissants occidentaux et Casques bleus. Mais aucune action militaire n'est entreprise pour stopper le génocide des Tutsi alors que des troupes aguerries sont déployées pour sécuriser ces rapatriements. Seule la petite unité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dirigée par le général canadien Roméo Dallaire fait exception (voir p. 56-57). Les rares journalistes présents quittent à leur tour le pays. Tout est fait pour que les événements en cours ne soient pas qualifiés de génocide afin de ne pas contrecarrer l'opération d'évacuation massive. Le Conseil de sécurité de l'ONU et ses membres permanents bloquent toute résolution en faveur d'une telle reconnaissance, et cela jusqu'à début juin où la France, opérant une singulière volte-face diplomatique, obtient un vote favorable qui lui permet de mener, à partir du 22 juin, une intervention militaire au Rwanda. Censée arrêter le génocide en cours, l'opération Turquoise vise surtout à repousser l'offensive du FPR et à protéger le gouvernement génocidaire. Le 17 juillet, la victoire militaire du FPR met un terme définitif à l'entreprise d'extermination.

En cent jours, 800 000 à un million de Tutsi périssent et de nombreux Hutu modérés sont assassinés. Le déclenchement des massacres est orchestré au sommet de l'État par les idéologues du "Réseau zéro" (Akaszi), le gouvernement intérimaire et l'état-major des FAR. Dans les provinces, les préfets (dont certains,

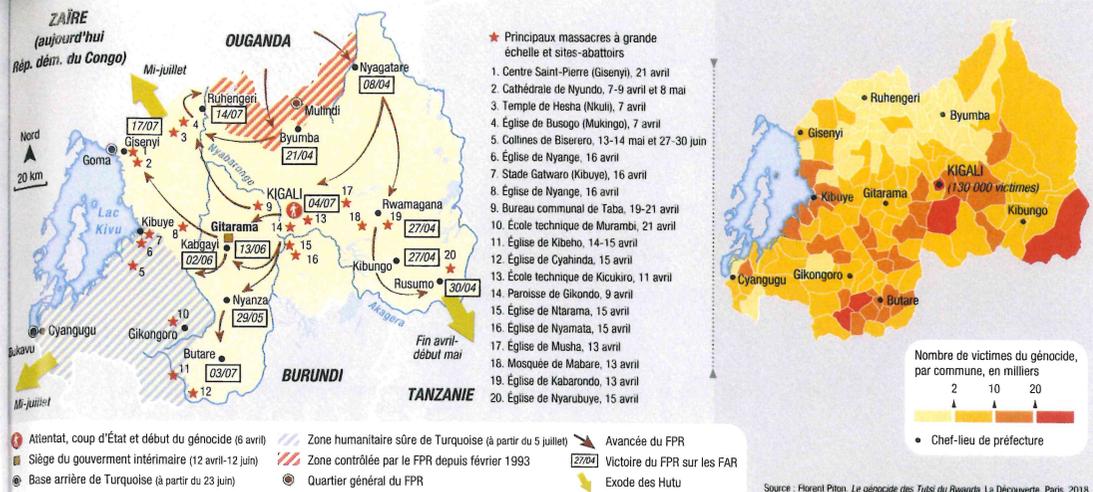
Tutsi ou modérés, ont été aussitôt massacrés puis remplacés) coordonnent la traque et l'exécution des Tutsi. Au moins trois groupes de tueurs opèrent sur le terrain, les militaires et les gendarmes d'une part, les milices *Interahamwe* de l'autre, enfin les voisins voire les familles elles-mêmes se retournant contre conjoints ou enfants promis à une mort atroce. Les modes opératoires privilégient l'arme blanche (machettes, gourdins, bâtons, etc.) qui infligent des blessures et des mutilations rendant la mort plus insupportable encore ; viols et tortures sont systématiques, particulièrement sur les femmes enceintes. Des massacres sont commis dans des lieux sacrés ou des sanctuaires publics comme les églises et les écoles, à l'appel des prêtres, des instituteurs et des bourgmestres. Les corps morts ou vivants sont précipités dans les fosses septiques, les têtes des enfants sont fracassées contre les murs.

Au début du génocide, durant les trois dernières semaines d'avril 1994, les taux de mortalité à plus de 20 000 morts par jour égalent le "rendement" de la mort de masse industrielle réalisée au plus fort de la Shoah dans les unités combinées de Birkenau. Contrairement à la conception tout à fait erronée d'une "fureur noire" s'abattant sur les Tutsi, leur extermination procède au contraire d'un "travail" méthodiquement conduit, mobilisant des pratiques comme celles de la chasse, bénéficiant du réseau de la RTMC, encadré par les autorités locales et nationales, militaires et civiles dans un pays moderne sur le plan administratif. Ainsi, en une journée, les services de ramassage de la capitale parviennent à évacuer 63 000 corps qui jonchent les trottoirs de Kigali.

La mission de destruction totale des Tutsi que se donnent les Hutu extrémistes prime sur les impératifs de défense nationale devenus pourtant cruciaux avec l'offensive générale du FPR. Les forces commandées par Paul Kagamé prennent rapidement le contrôle d'une grande partie du pays puis de la capitale le 4 juillet 1994, parvenant à stopper le génocide avant qu'il n'entraîne la disparition totale du groupe ciblé. Seule échappe au FPR la "zone humanitaire sûre" (ZHS) contrôlée par les militaires français de l'opération Turquoise que l'ONU a autorisée dans l'espoir de faire cesser les massacres. Les Hutu fuient en masse vers le Zaïre voisin craignant des représailles. Celles-ci ont bien eu lieu, mais elles ne s'apparentent en aucune manière à un génocide perpétré par le FPR comme prétendent le démontrer les réseaux négationnistes. Sur place, le Rwanda s'apparente à un immense charnier. Le nouveau régime fait face à une situation apocalyptique.

La réponse judiciaire s'impose avec le Tribunal pénal international pour le Rwanda créé le 8 novembre 1994 et des tribunaux rwandais dit *gacaca* établis par la loi d'août 1996. Le jugement des génocidaires est loin d'être achevé même si les justices française et belge conduisent désormais des procès au titre de la compétence judiciaire universelle. Confrontés à des traumatismes indépassables, les rescapés peinent à se reconstruire ou simplement à survivre. Les suicides sont nombreux parmi les rescapés.

Aujourd'hui, le Rwanda reste dominé par le racisme antitutsi, la dénégation du génocide ou à l'inverse sa justification, en dépit des efforts des autorités du FPR et de la demande adressée à la France de dire la vérité sur son action et en particulier sur celle de l'opération Turquoise.



### Le génocide des Tutsi et l'offensive militaire du Front patriotique rwandais (FPR)

#### La traque des enfants tutsi

Je n'ai jamais vu Mbuguje<sup>2</sup> avec une machette en train de tuer les gens, mais je savais bien qu'il soutenait l'idée du génocide, car il incitait les gens à tuer, et puis il n'a rien fait pour protéger les Tutsi, alors qu'il en avait les moyens. Les raisons qui me poussent à dire cela, c'est qu'il avait un enfant *Interahamwe*, Seminega, qui a beaucoup exterminé et qui était toujours avec les grands *Interahamwe* de notre cellule. Mbuguje incitait son fils à tuer et à recruter des tueurs. Nyirayeze cachait des enfants de Paul [Gakwaya], et Mbuguje s'est rendu chez elle pour lui dire que les Tutsi étaient méchants (*bari babu*), qu'ils avaient creusé une fosse (*icyobo*) chez Paul pour enterrer les Hutu. Cette vieille a dit : "Yeeh ! Si les Tutsi veulent nous tuer, alors tenez ! Prenez-les !" Et puis Mbuguje a envoyé une attaque pour prendre les enfants. J'ai encore appris que Mbuguje a dit : "Il y a d'autres enfants de Paul qui restent !" Et il a ordonné à

Bonannée d'aller les chercher. Je me souviens aussi que les enfants qui étaient chez nous ont couru vers Mbuguje et qu'il a crié pour les dénoncer. (...) Quand les *Inkotanyi*<sup>3</sup> se sont emparés des alentours, on a essayé de fuir. Arrivés à la station, nous avons été obligés de rebrousser chemin et Mbuguje a dit : "Même si les *Inkotanyi* progressent, le plan est d'exterminer (*gutsembatsemba*) les Tutsi !".

**Témoignage d'une Tutsi lors du procès de Gabriel Mbuguje, octobre 2008, cité dans Hélène Dumas, *Le génocide au village, le massacre des Tutsi au Rwanda, Paris, Seuil, 2014.***

1. Le témoin est une femme tutsi, un temps épargnée en raison de son mariage avec un Hutu. Elle cachait elle-même des Tutsi, les deux enfants de Paul Gakwaya, Brigitte Tuyishimire et Christine Uwimbabai, respectivement âgées de 9 et 13 ans.  
2. Mbuguje est notamment accusé d'avoir assassiné deux fillettes cachées par le témoin.  
3. Les combattants du FPR.

#### Le bilan des victimes du génocide

Nombre de tués en moins de trois mois (7 avril-4 juillet 1994) D'après la chercheuse Hélène Dumas, <i>Le génocide au village</i> , Seuil, 2014.	Près d'un million
Proportion de la population tutsi assassinée	3/4
Proportion des victimes tuées lors des trois premières semaines du génocide (avril 1994)	Plus de la moitié
Première estimation du nombre des victimes proposée par Human Rights Watch en 1999	500 000
Estimation du nombre des victimes retenue par l'ONU	800 000
Estimation du nombre des victimes retenue par le gouvernement rwandais en 2019 <small>Etablie lors du dénombrement des victimes du génocide en 2004</small>	1 300 000

#### Le racisme antitutsi aujourd'hui

Comme dans presque tous les districts du pays, l'idéologie du génocide s'est manifestée dans une école du secteur Nyamiramira, où certains élèves déféquaient dans les lits de leurs camarades et proféraient des paroles blessantes à l'encontre des rescapés du génocide. Une investigation a fait découvrir que les enseignants étaient aussi impliqués dans ces actes ignobles.

(...) Dans la cellule de Kayonza, une dame a été menacée car elle avait témoigné durant les juridictions *gacaca*<sup>1</sup> et elle était aussi parmi les *inyangamugayo*<sup>2</sup>. Pendant son témoignage, elle a accusé et fait emprisonner un homme qui a tué son mari, ses enfants, ses frères et leurs enfants.

**Florent Piton, *Le génocide des Tutsi du Rwanda, Paris, La Découverte, 2018.***

1. Juridictions populaires instituées en 2001 pour juger les crimes commis pendant le génocide.  
2. Juges au sein des *gacaca*.

#### Un charnier dans une église

Église de Ntarama, lieu de massacre pendant le génocide © Adrian Arbib/Alamy

